



Service public de Wallonie
économie emploi formation recherche
Direction des Programmes d'Investissement
Place de la Wallonie, 1 - bâtiment 2
5100 JAMBES

Contacts :

Pour les *petites et moyennes entreprises (PME)* :

Direction des PME
Permanences téléphoniques de 9h à 12h
Tél : 081/33.42.00 - Fax : 081/33.42.22
Courriel : pme.dgeer@spw.wallonie.be

Pour les *grandes entreprises* et les *cofinancements FEDER ou FEADER* :

Direction des Programmes d'Investissement
Tél : 081/33.37.25 - Fax : 081/33.39.33
Courriel : dpi@spw.wallonie.be

Pour toute question concernant *l'introduction des demandes* :

Permanences téléphoniques de 9h à 12h
Cellule des Autorisations de débiter
Tél : 081/33.37.33 - Fax : 081/33.39.66
Courriel : dpi@spw.wallonie.be

Pour les demandes spécifiques
protection de l'environnement et utilisation durable de l'énergie :

Permanences téléphoniques de 9h à 12h
Tél : 081/33.37.60 - Fax : 081/33.39.33
Courriel : ingrid.thiry@spw.wallonie.be

Sites Internet

<http://economie.wallonie.be>
<http://www.wallonie.be>

AIDE A L'INVESTISSEMENT DEMANDE D'INTERVENTION

Ce formulaire vous permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides de la Région wallonne, conformément au Règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur. On distingue :

- les aides classiques pour les petites et moyennes entreprises (notice explicative, points 2 et 3) ;
- les aides classiques pour les grandes entreprises (notice explicative, point 4) ;
- les aides spécifiques en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable de l'énergie (notice explicative, point 5) ;
- les aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER 2014-2020 : Fonds Européen de Développement Régional) : pour les PME localisées en zone de développement, sous certaines conditions d'accès (notice explicative, point 6) ;
- le concours de l'Union Européenne (FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) sur les aides à l'investissement classiques et spécifiques (notice explicative, point 7) ;
- le concours de l'Union Européenne (FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) sur les aides à l'investissement classiques (notice explicative, point 7').



L'union Européenne investit dans votre avenir

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

Pour les appels à projets dans le cadre des « pôles de compétitivité », un formulaire spécifique doit être utilisé. (voir <http://www.clusters.be>)

Les questions que vous vous posez trouvent probablement réponse dans la notice explicative. Celle-ci comporte notamment un glossaire : vous y trouverez la définition des expressions signalées par un * dans ce formulaire.

AIDE À L'INVESTISSEMENT : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Vous exercez une activité en personne physique ou en personne morale et vous souhaitez investir sur le territoire wallon.

La Région wallonne peut vous accorder une **prime à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier**.

Pour bénéficier de cette aide vous devez remplir **les conditions suivantes** :

- vous avez ou vous créez une unité d'établissement* (siège d'exploitation, siège d'activité,...) en Région wallonne ;
- vous exercez une activité reprise dans la **liste des secteurs d'activités admis** ;
- vous présentez un **programme d'investissement admissible** atteignant les **seuils** prévus : **ceux-ci varient en fonction de la catégorie de l'entreprise (micro, petite, moyenne ou grande)** ;
- vous êtes en règle avec les dispositions légales qui régissent votre activité et les législations fiscale, sociale et environnementale.

Attention ! Si vous remplissez ces conditions, votre demande doit être introduite auprès de l'Administration **préalablement** à tout engagement ferme lié à l'investissement.

L'aide octroyée variera en fonction :

- de la catégorie de l'entreprise ;
- de la création de l'emploi ;
- de l'intérêt de l'activité ;
- de la localisation de l'investissement.

Sous certaines conditions, l'Union Européenne peut également cofinancer l'aide régionale.

INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR

Pour compléter ce formulaire, il peut être utile de vous munir :

- du rapport de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) disponible auprès de votre guichet d'entreprise* ;
- de la liste des annexes et pièces à joindre, récapitulée au cadre 14.

Par ailleurs, la personne de contact* mentionnée à la première page de ce formulaire se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

OBJET DE LA DEMANDE

Références de l'accusé de réception relatif à votre demande (si vous l'avez reçu) :

A	R						
---	---	--	--	--	--	--	--

Le présent formulaire de demande de prime est introduit dans le cadre des incitants :

Si vous avez des investissements relatifs aux aides classiques :

- en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) PME ou GE bénéficiant d'un complément du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) (*) PME ou GE bénéficiant d'un complément du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) (*)
- en faveur des grandes entreprises (GE)
- cofinancés par l'Union européenne (FEDER 2014-2020) : uniquement pour les P.M.E.

Si vous avez des investissements relatifs aux aides spécifiques :

- destinés à favoriser la protection de l'environnement
- destinés à favoriser l'utilisation durable de l'énergie
- bénéficiant d'un complément du FEADER (concours de l'Union Européenne) (*)

Remarque : les aides liées aux différents régimes ne sont pas cumulables pour un même investissement (excepté pour les compléments du FEADER et du FEAMP).

(*) sous certaines conditions de localisation et d'activité (voir notice explicative).

Vous remplissez ce formulaire :
 en votre nom propre, comme personne physique : → identifiez-vous **uniquement au cadre 1** ci-dessous.
 au nom d'une personne morale : → identifiez-vous **uniquement au cadre 2** ci-dessous.

CADRE 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX - PERSONNE PHYSIQUE

Monsieur Madame
Nom _____ Prénom _____

Enseigne commerciale éventuelle (si elle est différente de la personne physique) :

Rue _____ Numéro _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. _____ Fax _____ GSM _____

Courriel (en imprimé) _____ Site Web <http://> _____

Vous connaissez votre numéro d'entreprise* :
 Oui Numéro d'entreprise _____ Non Numéro de TVA Non assujetti

B	E																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Compte bancaire
IBAN

B	E																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC _____

Passez directement au cadre 3

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

3.2. Personne de contact pour le traitement du dossier

Si la personne identifiée au point 3.1 ci-dessus n'est pas la personne de contact pour le traitement du dossier, complétez ci-dessous :

Monsieur Madame

Nom _____ Prénom _____

Fonction au sein de l'entreprise _____

Tél. _____ Fax _____ GSM _____

Courriel (en imprimé) _____

CADRE 4. PARTICIPATIONS ET ACTIONNARIAT

4.1. Participations détenues dans d'autres entreprises

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° d'entreprise (seulement si immatriculé en Belgique)	Pourcentage du capital %
_____	_____	_____._____._____	_____%
_____	_____	_____._____._____	_____%
_____	_____	_____._____._____	_____%

Pour chaque entreprise dans laquelle vous avez une participation supérieure ou égale à 25 %, complétez une annexe A.

4.2. Actionariat (pour les personnes morales uniquement)

Montant du capital _____ Nombre total de parts _____

Raison sociale ou nom des personnes physiques :	Forme juridique	N° d'entreprise (seulement si immatriculée en Belgique)	Nombre de parts	Participations dans d'autres entreprises	
				OUI	NON
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____
_____	_____	_____._____._____	_____	_____	_____

Parts « au porteur » dont le détenteur n'est pas connu (1): _____

Total _____

(1) S'il vous est impossible de savoir qui détient 25 % ou plus du capital ou au moins 50% dans le cas d'un cluster, et que vous estimez que ces détenteurs répondent aux critères de la PME, mentionnez-le dans la déclaration sur l'honneur en fin de formulaire.

Complétez pour chaque personne physique actionnaire **une annexe B**

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

Complétez pour chaque personne morale détenant 25 % ou plus du capital ou au moins 50% dans le cas d'un cluster **une annexe C** (sauf si votre entreprise est elle-même une grande entreprise). (voir notice point 4.2)

Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe ? oui non

Si oui, veuillez joindre un organigramme au présent formulaire.

Votre entreprise est-elle reprise dans des comptes consolidés ? oui non

Si oui, veuillez joindre les deux derniers comptes consolidés disponibles au présent formulaire.

CADRE 5. RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

5.1. Chiffre d'affaires et amortissements

Si la création juridique de votre entreprise remonte à plus de 12 mois au moment de la demande complétez le tableau ci-dessous pour les trois derniers exercices qui précèdent la demande.

Exercices

du	au	Chiffre d'affaires	Total du bilan (pour les personnes morales)	Amortissements calculés sur le mode linéaire
		euros	euros	euros
		euros	euros	euros
		euros	euros	euros

Si le dernier exercice n'a pas été publié, indiquez :

- œ le montant du chiffre d'affaires, tel qu'il a été mentionné dans les déclarations TVA de cet exercice ;
- œ pour les personnes morales, le total du bilan provisoire ou, à défaut, du dernier exercice clôturé ;
- œ les amortissements de votre compte de résultat provisoire.

5.2. Création d'entreprise, reprise ou continuation de l'activité d'une entreprise préexistante

Si, au moment de la demande, la création juridique de votre entreprise remonte à moins de 12 mois et que vous êtes une personne morale, **joignez en annexe les données significatives des plans financiers et d'affaires à 2 ans.** (Chiffre d'affaires, amortissements, résultats d'exploitation...)

Si votre entreprise est issue de la reprise ou de la continuation (totale ou partielle), depuis moins d'un an, de l'activité d'une entreprise préexistante, précisez ci-dessous la nature exacte de cette opération.

CADRE 6. ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

Décrivez vos activités	Si vous les connaissez, Codes NACE*	Pourcentage du chiffre d'affaires
1. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
2. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
3. <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %
		100 %

Si votre demande concerne une nouvelle activité, décrivez-la :

Si vous le connaissez, précisez le code NACE relatif à cette nouvelle activité (1) :

Si votre activité relève du commerce de gros voir cadre 14 point 10.

(1) Pour les grandes entreprises qui sollicitent l'aide classique (voir notice point 4) :

Dans le cas d'une extension d'une grande entreprise, la nouvelle activité ne doit pas être identique, ni similaire à l'activité exercée précédemment dans l'établissement (diversification = code NACE de 4 chiffres qui doit être différent). Dans le cas d'une acquisition d'un établissement qui a fermé ou qui aurait fermé, l'activité doit être nouvelle pour le lieu d'établissement.

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

8.4. Situation cadastrale

Pour l'immeuble concerné par l'investissement, sollicitez-vous l'exonération du précompte immobilier ? oui non
L'immeuble concerné sera-t-il utilisé uniquement à des fins professionnelles ? oui non

Identification des parcelles cadastrales

N°

Propriétaire du terrain

Si vous n'êtes pas le propriétaire du terrain, précisez si la mise à disposition de l'immeuble résulte :

- d'un droit d'emphytéose
- d'un droit de superficie
- d'un droit d'usufruit
- d'une renonciation au droit d'accession à la propriété
- d'un bail commercial ou d'un leasing de minimum 5 ans
- d'une concession
- d'un autre acte (précisez) :

Joignez une copie de l'acte correspondant.

8.5 Importance du programme d'investissement

Expliquez le but économique, social et/ou environnemental du programme d'investissement.

8.6. Programme d'investissement

(Voir liste des investissements admis et exclus aux points 10 et 11 de la notice explicative)

Date de début du programme d'investissement (date du 1^{er} engagement ferme, preuve à joindre en annexe)
(voir notice point 13) :

- pour les investissements classiques :

- pour les investissements en protection de l'environnement ou UDE :

Date prévue pour la fin de la réalisation du programme d'investissement :

- pour les investissements classiques :

- pour les investissements en protection de l'environnement ou UDE :

Nature des investissements	Coûts prévus (par année, en euros, hors TVA)					Total
	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	
Immobilier						
Matériel d'exploitation						
Matériel roulant						
Mobilier						
Immateriel (voir point 10 de la notice)						
Reprise d'affaire (uniquement les PME)						
Protection de l'environnement						

*A compléter uniquement si vous sollicitez la prime spécifique. Dans ce cas, ne mentionner ici que les totaux annuels des investissements relatifs à la protection de l'environnement et veuillez **détailler ce poste en complétant dûment le cadre 11 – Partie spécifique protection de l'environnement.***

Utilisation durable de l'énergie (UDE)	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	2 0 __	Total

*A compléter uniquement si vous sollicitez la prime spécifique. Dans ce cas, ne mentionner ici que les totaux annuels des investissements relatifs à l'utilisation durable de l'énergie et veuillez **détailler ce poste en complétant dûment le cadre 12 – Partie spécifique utilisation durable de l'énergie.***

Total du programme d'investissement						
--	--	--	--	--	--	--

CADRE 9. MOYENS DE FINANCEMENT

9.1. Types de financement

Fonds propres	Montants	Durée
	euros	
Crédits ou prêts		
	euros	
	euros	
	euros	
	euros	
	euros	
Garanties, crédits ou prêts accordés par la SRIW, les invests et leurs filiales		
	euros	
	euros	
	euros	
Leasing financier		
	euros	
	euros	
	euros	
Total	euros	

9.2. Aides sollicitées auprès d'autres directions du Service Public de Wallonie ou d'autres services publics

D'autres aides sont octroyées par d'autres directions générales du Service Public de Wallonie et par d'autres organismes publics (Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, Commissariat général au Tourisme, AWEX, Investis publics, ...). Si l'entreprise a déjà bénéficié de certaines de ces aides ou a l'intention d'en solliciter, **complétez le tableau ci-dessous**.

Organisme	N° de dossier	Investissements concernés	Montants

CADRE 10. ASPECTS QUALITATIFS DE LA DEMANDE ET CRITERES D'APPRECIATION

Si vos investissements sont destinés exclusivement :

- ☞ à la protection de l'environnement, → passez directement au cadre 11 ;
- ☞ à l'utilisation durable de l'énergie, → passez directement au cadre 12.

10.1. Démarche de clustering ou de pôle de compétitivité

- a. L'entreprise est-elle membre cotisant d'un cluster ou d'un pôle de compétitivité ? oui non
Si oui, veuillez préciser lequel ?
- b. L'entreprise participe-t-elle à un projet de cluster ? oui non
Si oui, veuillez préciser lequel ?
- c. L'entreprise est-elle partenaire d'un projet de recherche international bénéficiant d'un financement international ? oui non
Si oui, veuillez préciser lequel ?
- d. L'entreprise est-elle membre cotisant d'un pôle avec un dossier de recherche ou d'investissement labélisé ?
 oui non
Si oui, veuillez préciser lequel ?

Si votre entreprise fait partie du secteur couvert par un pôle (Agro-industrie, biotechnologies et santé, chimie des matériaux durables, ingénierie mécanique, aéronautique et spatial, transport et logistique) ou un cluster (Construction durable, éco-construction, TIC, Plasturgie, énergies renouvelables, médias), vous pouvez prendre contact préalablement avec le pôle ou le cluster de votre secteur qui accompagnera votre demande (www.clusters.be).

10.2. Impact du programme sur l'environnement

Si au moins 20% de votre programme d'investissement concerne l'utilisation des meilleures techniques environnementales disponibles¹, expliquez et joignez tout document probant.

¹ Au sens de la directive 2008/1/CE du Conseil du 15/01/2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution transposée par le Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

10.3. Approche innovante

Si vous développez une approche innovante, décrivez ci-dessous le nouveau produit, service ou procédé en donnant les éléments qui permettent d'apprécier l'innovation. Joignez un rapport technique et tout document probant.

Veuillez obligatoirement préciser les points suivants (l'approche ne pourra être jugée innovante que si au moins un des cinq points est coché positivement) :

1. Y a-t-il un dossier de recherche introduit à l'administration ? oui non
Si oui, veuillez mentionner les références :
2. Bénéficiez-vous d'une dispense partielle du précompte professionnel sur les rémunérations des chercheurs ?
 oui non (Si oui, fournir une attestation en annexe)
3. Y a-t-il une procédure de délivrance de brevet en cours ? oui non (Si oui, n° du dépôt :.....)
4. Avez-vous ou allez-vous bénéficier d'un financement international dans le cadre d'un dossier de recherche internationale ? oui non (Si oui, veuillez préciser et fournir en annexe des documents probants)
5. Bénéficiez-vous d'une prime unique à l'innovation* ? oui non
(Si oui, veuillez préciser et fournir en annexe des documents probants)

*Telle que prévue dans la législation fédérale (loi du 03 juillet 2005).

10.4. Démarche de diversification à l'étranger

(uniquement pour les PME et indépendants sollicitant les aides classiques)

Il y a une démarche de diversification à l'étranger au sens qu'elle vise de nouveaux types de clients établis hors Union européenne et/ou qu'une activité complémentaire en aval ou en amont est développée hors Union européenne. Si votre entreprise sollicite ce critère, veuillez compléter les points suivants :

1. Exportation hors UE (*): oui non
2. Unité technique hors UE : oui non

(*) Si supérieur ou égal à 20% du chiffre d'affaires global. (Dans ce cas, précisez le montant :.....)

10.5. Domaine d'activité spécifique

(uniquement pour les PME et indépendants sollicitant les aides classiques)

Votre entreprise relève-t-elle d'un des domaines d'activités spécifiques suivants ? Veuillez cocher le domaine d'activité en question :

- la biotechnologie
- le pharmaceutique
- la production ou la mise en œuvre de nouveaux matériaux
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication telles que l'informatique intelligente, le multimédia, les télécommunications, ainsi que la réception et la transmission
- l'aéronautique et le spatial
- la chimie
- la fabrication de matériel médical, de l'instrumentation scientifique, d'optique et de contrôle de procédures
- la valorisation des ressources naturelles
- les plastiques
- l'environnement
- l'utilisation rationnelle des énergies
- l'agroalimentaire
- le transport pour les investissements d'appui logistique
- la recherche et développement
- le recyclage des déchets
- la production de films cinématographiques
- le secteur du numérique

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

10.6. Mise en œuvre d'une activité manufacturière en Région wallonne aboutissant à la commercialisation d'un produit fini.

(uniquement pour les PME et indépendants sollicitant les aides classiques)

Si vous réalisez des investissements en ce sens, veuillez expliquer :

10.7. Investissement sur un site d'activité économique désaffecté²

(uniquement pour les grandes entreprises et les PME sollicitant les aides classiques)

Si vous réalisez votre investissement sur un site d'activité économique désaffecté, expliquez.

Si vous sollicitez les aides classiques PME, passez directement au cadre 13.

10.8. Projet innovant ou éco-innovant (voir définitions dans le glossaire de la notice explicative)

(uniquement pour les grandes entreprises et les PME sollicitant les aides FEDER)

Si vous développez un projet innovant, décrivez ci-dessous le nouveau produit, service ou procédé en donnant les éléments qui permettent d'apprécier l'innovation. Joignez un rapport technique et tout document probant.

² Pour tout renseignement au sujet des sites d'activité économique désaffectés, vous pouvez contacter la Direction de l'Aménagement opérationnel à la Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, au 081/33.22.90.

10.9. Utilisation rationnelle de l'énergie*(uniquement les grandes entreprises et les PME sollicitant les aides FEDER)*

Si votre programme vous permet d'utiliser rationnellement l'énergie, expliquez et joignez tout document probant.

10.10. Spin off – Spin out*(uniquement les grandes entreprises et les PME sollicitant les aides FEDER)*

Si vous créez une spin-off/spin-out, expliquez son objet ci-dessous et joignez tout document probant (rapport technique, p. ex.).

10.11. Risques technologiques*(uniquement pour les grandes entreprises)*

Si des risques technologiques sont liés aux investissements, expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.12. Première implantation en Wallonie*(uniquement pour les grandes entreprises)*

S'il s'agit de votre première implantation en Wallonie, expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.13. Recherche et développement*(uniquement pour les grandes entreprises)*

Si des efforts particuliers dans le domaine de la recherche et du développement sont réalisés en Région wallonne avec des retombées ayant un lien avec le programme d'investissement ou dans le siège visé par le programme d'investissement expliquez ci-dessous et joignez tout document probant.

10.14. Qualité de l'emploi*(uniquement pour les grandes entreprises)*

Indiquez les efforts que votre entreprise fournit au-delà des obligations légales pour améliorer la qualité de l'emploi, notamment sur la base des critères suivants :

- œ la formation des travailleurs ;
- œ la santé, la sécurité et l'environnement du travail ;
- œ la flexibilité du travail en ce compris l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- œ le dialogue social et la participation des travailleurs.

10.15. Développement du transport combiné*(uniquement pour les grandes entreprises)*

Si votre programme concerne le développement du transport combiné, expliquez et joignez tout document probant.

10.16. Inscription active dans une démarche d'économie circulaire*(uniquement pour les grandes entreprises)*

Si votre programme s'inscrit activement dans une démarche d'économie circulaire, expliquez et joignez tout document probant.

CADRE 11. PARTIE SPECIFIQUE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Votre entreprise pourrait bénéficier d'une prime spécifique si elle réalise un programme d'investissement qui vise la protection de l'environnement. Votre demande de prime spécifique s'inscrit dans le cadre d'investissements poursuivant lequel des 3 objectifs suivants (cocher) :

- Les investissements qui permettent à l'entreprise de dépasser les normes communautaires existantes.
- Les investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à condition que les investissements soient achevés plus de 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme (uniquement pour les PME).
- Les investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires à condition que les investissements soient achevés entre 1 et 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme (uniquement pour les petites entreprises)

11.1. Montant des investissements pour lesquels vous sollicitez cette prime :

Précisez le montant total des investissements, tels que repris dans le tableau du point 8.6 "programme d'investissement", rubrique "protection de l'environnement", pour lesquels vous sollicitez cette prime :

Nature des investissements	20__	20__	20__	20__	20__	Total
Total du programme :						

11.2. Rapport technique à joindre à la demande

Veuillez vous référer à la brochure explicative spécifique « environnement et utilisation durable de l'énergie » (point 11.1).

11.3. Certifications

Votre entreprise peut bénéficier d'un complément d'aide s'il existe un système de management environnemental reconnu (ISO 14001 ou EMAS).

Votre entreprise est-elle certifiée ISO 14001 ? oui non
EMAS ? oui non Si oui, joignez en annexe une copie du certificat.

11.4. Personne de contact qui assure la responsabilité technique du dossier :

Nom _____ Prénom _____

Tél _____ Fax _____ Courriel (en imprimé) _____

CADRE 12. PARTIE SPECIFIQUE UTILISATION DURABLE DE L'ENERGIE

Votre entreprise pourrait bénéficier d'une prime plus intéressante si elle réalise un programme d'investissement qui vise l'utilisation durable de l'énergie, soit :

1. La réduction de la consommation d'énergie utilisée au cours du processus de production ;
2. Le développement d'énergies issues de sources d'énergie renouvelables, **hors photovoltaïque** ;
3. Le développement d'installations de cogénération à haut rendement.

Si l'investissement résulte d'un audit énergétique ou d'une étude de faisabilité réalisés par un expert reconnu par la Région wallonne, ou par un facilitateur, veuillez fournir le rapport d'audit en annexe.

12.1. Quel est le type de dossier déposé ?

Seuls les types d'investissements repris dans la liste ci-dessous sont éligibles.

Veuillez noter que les investissements en énergies renouvelables ne peuvent bénéficier d'aucun autre régime d'aide à l'investissement.

	Montant (1) de l'investissement
<input type="checkbox"/> La réduction de la consommation d'énergie utilisée au cours du processus de production	
<input type="checkbox"/> Le développement d'énergies issues de sources d'énergie renouvelables	
<input type="checkbox"/> Energie solaire thermique	
<input type="checkbox"/> Energie éolienne (uniquement si puissance unitaire ≤ 1000 kWé)	
<input type="checkbox"/> Energie hydraulique	
<input type="checkbox"/> Chaudière Biomasse solide	
<input type="checkbox"/> Cogénération Biomasse solide (uniquement si puissance ≤ 5000 kWé)	
<input type="checkbox"/> Biométhanisation agricole ou mixte (uniquement si puissance unitaire ≥ 10 kWé)	
<input type="checkbox"/> Energie géothermique	
<input type="checkbox"/> Pompes à chaleur	
<input type="checkbox"/> Le développement d'installations de cogénération à haut rendement (combustible fossile) (uniquement si puissance unitaire ≤ 1000 kWé)	

(1) Montant(s) à déclarer aussi au point 8.6 "programme d'investissement", rubrique "utilisation durable de l'énergie".

12.2. Eléments à fournir :

Dans tous les cas, si vous disposez d'une étude technique relative à l'investissement, joignez-en une copie.

1. Si l'investissement vise la réduction de la consommation d'énergie au cours du processus de production :

Dans une annexe, veuillez joindre les éléments suivants :

- Quels sont les effets escomptés de votre programme d'investissement en termes d'économie d'énergie ?
- Dans le principe, le taux de subside est appliqué au surcoût de l'investissement par rapport à un investissement de référence. Sauf pour les cas où l'investissement a pour unique objectif de récupérer ou d'économiser de l'énergie, veuillez expliciter l'investissement de référence et en préciser sa valeur financière.

Par exemple, le taux de subside est appliqué au montant total d'un récupérateur de chaleur tandis qu'une nouvelle machine de production plus performante énergétiquement peut être comparée à une machine offrant le même résultat en production, mais moins performante énergétiquement.

Veillez joindre, le cas échéant, l'analyse comparative des offres reçues à la suite de la consultation de vos différents fournisseurs.

Pour de plus amples explications, veuillez vous référer à la brochure explicative spécifique « environnement et utilisation durable de l'énergie » (point 11.2.1).

2. Si l'investissement concerne le solaire thermique, précisez :

La puissance installée	
Le nombre de mètres carrés de l'installation	
Joindre le devis détaillé en annexe	

3. Si l'investissement concerne une (ou des) éolienne(s), précisez :

Le nombre d'éoliennes	
La puissance installée par éolienne	
Le type d'éolienne ou technologie (axe vertical, horizontal,...)	
Le nombre d'heures de fonctionnement annuel par éolienne	
La production annuelle prévuekWh/an/éolienne
Une étude de vent a-t-elle été réalisée ?	Oui / non
Joindre le permis d'implantation et le devis éventuel	

4. Si l'investissement concerne l'hydro électricité, précisez :

La puissance installée en kWkW
Le nombre d'heures d'utilisation par an	
La production annuelle en kWh/ankWh/an
Le type de technologie utilisée	
Joindre le devis détaillé	
Date du permis + copie à joindre	

5. Si l'investissement concerne une chaudière biomasse

La marque et le modèle	
La puissance calorifique nominale en kW _{th} kW _{th}
Le type de combustible utilisé précédemment	
Type de combustible utilisé par la chaudière biomasse	
Joindre le devis détaillé en annexe	

6. Si l'investissement concerne une pompe-à-chaleur

a) Pour les PAC dont la destination est le chauffage (et le refroidissement) de bâtiments occupés par des personnes :

La marque et le modèle de la PAC	
Le type de PAC (air/air, air/eau, eau/eau, sol/eau, sol forage vertical/eau, ou PAC eau chaude sanitaire)	
Une seule pompe ou plusieurs en cascade	
La puissance électrique en kWkW
La puissance thermique en kWkW
Les besoins en chauffage du bâtiment en kWkW
La puissance frigorifique (si réversible) en kWkW
Les performances (COP chaud et froid) de la PAC selon la norme EN 14511	
Joindre le devis détaillé en annexe	

b) Pour les PAC qui s'insèrent dans un processus industriel :

La marque et le modèle de la PAC	
Le type de PAC (air/air, air/eau, eau/eau, sol/eau, sol forage vertical/eau, ou PAC eau chaude sanitaire)	
Une seule pompe ou plusieurs en cascade	
La puissance électrique en kWkW
Puissance thermique en kWkW
Besoins en chauffage en kWkW
Puissance frigorifique (si réversible) en kWkW
Besoins en refroidissement en kWkW
Performances (COP chaud et froid) de la PAC (selon la norme EN 14511 s'il échet)	
Joindre le devis détaillé en annexe	

Ceci constitue les informations minimales qui, idéalement, seront complétées d'une étude de pertinence, laquelle peut être financée à 50% par le programme AMURE (AGW du 30/05/2002 – <http://energie.wallonie.be>).

7. Si l'investissement concerne la cogénération, précisez :

La puissance électrique nette installée (kW – consommation des auxiliaires déduites)kW
La durée de fonctionnement annuelle « équivalent pleine puissance » (heures/an)h/an
Le rendement électrique net (%)%
Le rendement thermique net (%)%
Le coefficient de CO2 du combustible utilisé par la cogénération (en kg CO2/MWh – voir CWaPE)	
Description du combustible utilisé	
Le cas échéant, les étapes nécessaires à la préparation et au conditionnement du combustible (à joindre en annexe)	
Joindre le devis détaillé en annexe	

Ceci constitue les informations minimales qui, idéalement, seront complétées d'une étude de pertinence, laquelle peut être financée à 50% par le programme AMURE (AGW du 30/05/2002 – <http://energie.wallonie.be>).

12.3. Personne de contact qui assure la responsabilité technique du dossier :

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél	Fax
<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Courriel (en imprimé)
	<input type="text"/>

La Direction Générale Opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie sera sollicitée pour émettre un avis technique. Pour toute information complémentaire, adressez-vous à elle :
Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Namur (Jambes).

Tél : 081/48.63.11 – Fax : 081/48.63.03 - E-mail : energie@spw.wallonie.be

CADRE 13. COMPLEMENTS D'AIDES

13.1. Concours FEADER

Vous pouvez bénéficier d'une intervention complémentaire du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) (voir notice explicative).

Si vous sollicitez cette aide, précisez :

les investissements pour lesquels vous sollicitez le concours du FEADER	Les montants

L'intervention complémentaire du FEADER vise :

- l'amélioration structurelle des secteurs agroalimentaires (mesure 4.2 du Programme wallon de Développement Rural) et sylvicole de première transformation (mesure 8.6 du même programme). La mesure 4.2 concerne les entreprises qui transforment des produits agricoles en produits agricoles (produits appartenant à l'annexe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) tandis que la mesure 8.6 concerne les PME du secteur de l'exploitation forestière (abattage, ébranchage,...). Renseignements complémentaires : Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Département des Aides, Direction des Structures agricoles, Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - Tél.: 081/64.95.72 - Fax : 081/64.95.22 – Courriel : marguerite.olivier@spw.wallonie.be
- la création et le développement, d'une part, des très petites entreprises dans le secteur de la transformation de produits agricoles en produits non agricoles (produits n'appartenant pas à l'annexe 1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) et, d'autre part, des petites entreprises (soit les TPE et les PE) dans le secteur de la seconde transformation du bois (sciage industriel, production de produits semi-finis et finis) ainsi que de la construction, la réparation et l'entretien de matériels agricoles (mesure 6.4b du Programme wallon de Développement Rural). Renseignements complémentaires : Direction Générale Opérationnelle Economie, Emploi et Recherche, Département de l'Investissement, Direction des Programmes d'Investissement, Place de la Wallonie, 1 – 5100 Jambes – Tél.: 081/33.37.25 – Fax : 081/33.39.33 – Courriel : dpi@spw.wallonie.be
- les installations de biométhanisation d'une puissance d'au moins 10kw réalisées par des petites entreprises (soit les TPE et les PE) ainsi que par des agriculteurs en vue de vendre tout ou partie de l'énergie produite (mesure 6.4b du Programme wallon de Développement Rural). Renseignements complémentaires : Direction Générale Opérationnelle Economie, Emploi et Recherche, Département de l'Investissement, Direction des Programmes d'Investissement, Place de la Wallonie, 1 – 5100 Jambes – Tél.: 081/33.37.85 – Fax : 081/33.39.33 – Courriel : ingrid.thiry@spw.wallonie.be

13.2. Concours FEAMP

Vous pouvez bénéficier d'une intervention complémentaire du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) (voir notice explicative).

Si vous sollicitez cette aide, précisez :

les investissements pour lesquels vous sollicitez le concours du FEAMP	Les montants

L'intervention complémentaire du FEAMP est régie par le règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014 qui permet au FEAMP de cofinancer les investissements se rapportant à la production, la transformation et la commercialisation des produits issus de l'aquaculture ou de la pêche. Renseignements complémentaires : Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, Département des Politiques européennes et Accords internationaux, Direction des Programmes Européens, Chaussée de Louvain, 14 - 5000 Namur - Tél.: 081/64.94.48 - Fax : 081/64.94.55 – Courriel : francois.fontaine@spw.wallonie.be.

CADRE 14. LISTE DES ANNEXES ET PIÈCES À JOINDRE

Pour les personnes physiques uniquement	
1. Une photocopie de l'avertissement – extrait de rôle du dernier exercice	
Pour les personnes morales uniquement	
2. Une photocopie des statuts de la société (acte de constitution et avenants éventuels ou statuts coordonnés) sauf s'ils sont déjà publiés au Moniteur Belge.	
3. Une photocopie du bilan et compte de résultat du dernier exercice, sauf s'il est déjà déposé à la B.N.B.	
Pour les entreprises dont la création remonte à moins d'un an au moment de la demande :	
4. Les données significatives des plans financiers et d'affaires à deux ans	
Pour les personnes morales qui détiennent 25 % ou plus des parts dans d'autres sociétés :	
5. Annexe A sur les participations	Nombre d'annexes A :
Pour les personnes physiques actionnaires :	
6. Annexe B sur la composition du capital	Nombre d'annexes B :
Pour les personnes morales dont 25 % ou plus des parts sont détenus par d'autres sociétés :	
7. Annexe C sur la composition du capital	Nombre d'annexes C :
Pour les personnes morales dont 25 % ou plus des parts sont détenus par des inconnus :	
8. Une photocopie d'un extrait de procès-verbal de la dernière assemblée générale, mentionnant les actionnaires présents	
Pour les entreprises concernées par le point 5 et/ou 6 et/ou 7 ci-dessus :	
9. L'organigramme du groupe dont fait partie votre entreprise	
Pour les personnes physiques et pour les personnes morales	
Pour les entreprises dont l'activité principale est le négoce (de gros ou de détail) :	
Pour les entreprises de travaux agricoles pour compte de tiers :	
10. Le listing des clients assujettis à la TVA et le listing des clients intracommunautaires	
Pour prouver que l'entreprise est en règle à la date de la demande, vous pouvez éventuellement déjà fournir :	
11. Si disponible, une copie du premier engagement ferme (bon de commande, ...) qui doit être postérieur à l'autorisation de débiter (cfr notice point 13).	
12. Pour les immeubles, une copie de l'acte d'achat ou une copie de l'acte de mise à disposition (bail, droit de superficie, bail emphytéotique, ...)	
Pour les entreprises qui réalisent des investissements en connaissances techniques non brevetées :	
13. Une attestation du réviseur pour la valeur des connaissances techniques non brevetées	
14. Les rapports techniques et documents relatifs aux aspects qualitatifs de la demande et aux critères d'appréciation	
Pour les personnes qui demandent une aide spécifique environnement et énergie renouvelable :	
1. Annexe relative au programme environnement	
2. Etude technique et/ou devis détaillé	
3. Annexe relative au programme « utilisation durable de l'énergie »	
Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous estimez opportun de joindre à votre demande :	
Nombre d'annexes :	

CADRE 15. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je soussigné,

Nom

Prénom

Fonction au sein de l'entreprise

Autorisé légalement à engager l'entreprise,

Déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je déclare que mon entreprise est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité :

la législation environnementale

la TVA

l'ONSS

les contributions directes

En outre, je confirme que je n'ai pas procédé à une délocalisation vers l'établissement dans lequel doit être réalisé le programme d'investissement pour lequel l'aide est demandée, dans les deux ans précédant la demande d'aide et je m'engage à ne pas le faire dans les deux ans à compter de l'achèvement du programme d'investissement pour lequel l'aide est demandée.

Je ne fais pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides perçues illégales et incompatibles avec le marché intérieur.

Pour les personnes morales

D'autre part (cochez, le cas échéant, la case ci-dessous) :

Je ne peux déterminer qui détient le capital. Aussi, je peux légitimement présumer que le capital n'est pas détenu à 25 % ou plus, par une ou plusieurs entreprises qui ne répondent pas à la définition de la petite et moyenne entreprise.

En outre, je déclare que :

les fonds propres du dernier exercice (code 10/15) ne sont pas inférieurs à la moitié du capital (code 100), y compris les primes d'émission (code 11).

Je sais que si les renseignements transmis par mon entreprise sont inexacts, les aides obtenues sur base de ceux-ci devront être restituées.

Lieu

Date

 / /

Signature

CADRE 16. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE**Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Conformément au Règlement Général de protection des données (Règlement UE n°2016/679), nous vous informons des points suivants : **Que faisons-nous des données que vous nous confiez ?** (Finalité et fondement du traitement)

Ce formulaire vous permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides de la Région Wallonne conformément au Règlement n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur.

Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie.

Le traitement de vos données à caractère personnel se fonde sur les décrets du 11 mars 2004 relatifs aux incitants régionaux et de leurs arrêtés d'exécution.

Ces données seront conservées durant 20 ans afin de s'assurer du respect des obligations européennes en matière d'aides d'Etat.

Transférons-nous vos données ?

Ces données pourront être transmises à différentes entités du Service Public de Wallonie.

Elles pourront également être transmises au Cabinet du Ministre en charge de l'Economie.

Qui est responsable ? (Responsable du traitement)

Le responsable du traitement de données à caractère personnel se rapportant au présent formulaire est Isabelle Quoilin, Directrice générale.

Vous pouvez rectifier, demander à faire effacer ou à faire transmettre vos données ou limiter le traitement en contactant le responsable de traitement via courrier à l'adresse suivante : protectiondesdonnees.dgo6@spw.wallonie.be

Contact relatif à la protection de vos données à caractère personnel (DPD)

Un Délégué à la protection des données, Thomas LEROY, a été désigné pour conseiller le SPW sur les règles en matière de protection des données à caractère personnel et veiller au respect de celles-ci. Il est également le point de contact avec les usagers du SPW et l'Autorité de protection des données. Vous pouvez le joindre par mail à dpo@spw.wallonie.be

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le portail de la Wallonie à l'adresse suivante : <http://www.wallonie.be/fr/demarches/138958>

Litige

Si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse, 1000 Bruxelles ou via l'adresse courrier suivante : contact@apd-gba.be

ANNEXE B. ACTIONNARIAT

Complétez une annexe B pour chaque personne physique et numérotez chaque fiche.

Annexe B - Fiche n°

B.1. Identification

Nom	Prénom		
<input type="text"/>			
Rue	Numéro	Boîte	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité		
<input type="text"/>	<input type="text"/>		

B.2. Participations détenues par l'actionnaire dans d'autres entreprises

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité de l'entreprise :		Code NACE :	

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité de l'entreprise :		Code NACE :	

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité de l'entreprise :		Code NACE :	

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité de l'entreprise :		Code NACE :	

Dénomination / raison sociale :	Forme juridique	N° BCE <i>(seulement si immatriculé en Belgique)</i>	Pourcentage du capital
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité de l'entreprise :		Code NACE :	

Pour chaque société reprise dans ce tableau, remplissez une annexe A supplémentaire

Vous rencontrez l'une ou l'autre difficulté à remplir ce formulaire ? Appelez-nous, nous vous assisterons alors dans votre démarche. Par ailleurs, vos remarques nous aideront à améliorer ce formulaire.

Annexe C. Actionnariat

Complétez une annexe C pour chaque personne morale détenant au moins 25 % du capital et numérotez chaque fiche.

Attention ! Vous devez joindre l'organigramme du groupe auquel appartient l'entreprise. De plus, si les détenteurs inconnus représentent 25 % ou plus du capital et que vous estimez qu'ils sont des entreprises correspondant aux critères de la PME, vous devez faire compléter la déclaration sur l'honneur (à la fin de la présente annexe C) par une personne habilitée à engager l'entreprise concernée par cette annexe.

Annexe C - Fiche n°

C.1. Identification

Nom ou raison sociale (dénomination légale) Enseigne commerciale éventuelle

Rue Numéro Boîte

Code postal Localité

Site WEB : http://

Numéro d'entreprise (ou à défaut numéro de TVA) B E Non assujetti

C.2. Renseignements comptables

Si le dernier exercice n'a pas été publié, indiquez : - le montant du chiffre d'affaires tel qu'il est mentionné dans la déclaration TVA de cet exercice ; - pour les personnes morales, le total du bilan provisoire ou, à défaut, du dernier exercice clôturé.

Dernier exercice du au Chiffre d'affaires Total du bilan (pour les personnes morales) euros euros

C.3. Emploi

Nombre moyen de personnes soumises à l'ONSS (en équivalent temps plein) ou à un organisme équivalent (pour des sociétés étrangères non immatriculées en Belgique) au cours des 4 trimestres précédant l'accusé de réception de la demande : Année

C.4. Actionnariat

Table with 4 columns: Dénomination / raison sociale, Forme juridique, N° BCE (seulement si immatriculée en Belgique), Nombre de parts

Parts « au porteur » dont le détenteur n'est pas connu : Total

Pour chaque personne morale représentant 25% ou plus du capital, remplissez une annexe C supplémentaire.

ENQUETE DE SATISFACTION

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra de mieux connaître vos attentes.

1. Les mots utilisés étaient :

Très faciles à comprendre Faciles à comprendre Difficiles à comprendre Très difficiles à comprendre

Exemple / explication :

2. Les questions posées étaient :

Très faciles à comprendre Faciles à comprendre Difficiles à comprendre Très difficiles à comprendre

Exemple / explication :

3. J'ai trouvé la présentation du formulaire (mise en page, caractères utilisés, graphisme, ...) :

Très agréable Agréable Peu agréable Pas agréable du tout

Exemple / explication :

4. J'ai trouvé la structuration du formulaire (type de questions, ordre des questions, ...) :

Très logique Logique Peu logique Pas logique du tout

Exemple / explication :

5. J'ai pu obtenir les informations demandées par le formulaire :

Très facilement Facilement Difficilement Très difficilement

Exemple / explication :

6. Mes autres remarques :

Merci pour votre participation !